



SOMMAIRE

1. **Préambule**
 - Daniel GAIME
2. **Approbation CR CA 16 06**
3. **Pt financier 29 09 2023**
 - Suivi des règlements
 - Placements/Trésorerie
4. **Point Moteurs**
 - Stock
 - Planning
 - Commandes
5. **Accidents**
 - Accidents 2023
6. **Règlement Intérieur**
7. **Point ARAPA / FGS**
8. **Com & Sensibili ANEPVV**
9. **Dossier Divers**
 - Actualisation Documents Site
10. **Clubs**
 - Auch
 - Chartres
 - Montaigu
 - Nancy
 - Oloron
 - Graulhet
11. **QUESTIONS ET POINTS DIVERS**
 - AG 2024
 - Horaires Collaboratrices
 - Prochains CA

Présents Présentiel

Pierre **ALBERTINI**
JOSEPH **BOCCIARELLI**
CHRISTIAN **BON**
Georges **CHEVALET**
GERARD **CHIOCCI**
GERARD **COUTELIER**
GHISLAINE **FACON**
Bernard **GUILLEMIN**
GILLES **HUG**

Daniel **PERCIAUX**
Patrick **PORRET**

Présent Distentiel

Absent excusés

1. PRÉAMBULE

Début de travaux du conseil d'administration du 29/09/2023 à 09 h 30.

Le Président évoque Daniel GAIME.



Invité aux Conseils d'Administration en tant que membre du Comité Directeur FFVV de 2013 à 2020.

Élu le 28 mars 2021.

Décédé le 22 août 2023 lors d'un accident aérien.

Daniel,

Depuis plus de 10 ans tu as été à nos côtés aux conseils d'administration, dans les manifestations et opérations de l'ANEPVV. D'abord au titre de représentant de notre fédération puis en tant qu'administrateur élu.

Tu as participé activement à nos travaux en t'investissant particulièrement dans le domaine de la communication. Tu as été un rouage important dans la commission de refonte de notre livret annuel ainsi que dans la rédaction et la mise en forme de la nouvelle présentation de notre association. Tu ne verras pas la finalisation de ce document mais nous y reconnaitrons tous ta contribution ; nous te le dédions.

Ta gentillesse, ton sourire et ton humeur toujours joyeuse resteront dans nos mémoires.

L'ensemble des administrateurs et du personnel de l'ANEPVV te remercie.

2. APPROBATION DES COMPTES RENDUS

Le compte rendu du conseil d'administration du 16 06 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

3. POINT FINANCIER

SUIVI DES RÉGLEMENTS DES CLUBS :

Pourcentage du suivi des règlements au 29 09 2023 :

- Pourcentage du total réglé à ce jour : 89,88 %
- Pourcentage des clubs à jour : 71,90 %
- Pourcentage de clubs sans aucun règlement : 0,65 %
- Les relances d'échéances seront adressées mi-octobre.

PLACEMENTS et TRÉSORERIE :

Disponibilités	782 108 €	
Placements Long Terme	3 280 918 €	
Évaluation des encours des aides à Long Terme		391 032 €
Évaluation des encours des aides à Court Terme		45 000 €
Valorisation siège social Sèvres.		270 000 €
Total des avoirs	4 698 861 €	

4. POINT MOTEURS

STOCK au 19 09 2023

- 1 moteur révisé avec cylindres
- 2 kits de révision sans cylindre
- 1 roulements 4 cylindres et 1 roulement 6 cylindres
- Des accessoires pour moteurs 4 et 6 cylindres
- 2 carters
- 2 vilebrequins (réception récente d'une commande de 2021)
- 2 kits 4 cylindres
- 1 kit 6 cylindres pour un moteur O-540 (révision en cours)

PLANNING 2023 et prévisionnel

SISTERON livré janvier 2023,
NOGARO, livré en mai 2023,
ISSOIRE, livré août 2023,
TARBES, octobre 2023,
ROMORANTIN (O-540), novembre 2023,
SAINT GIRONS début 2024,
GRENOBLE fin 2024.

COMMANDES

Difficultés avec les kits de joints et boutons poussoirs en attente.

5. ACCIDENTS

A la date du 29 septembre 2023 nous enregistrons dix-huit accidents dont un accident avec un décès et deux blessés graves.

Nous constatons également 6 accidents de biplaces (quatre d'ASK 21 dont trois lâchés, un Duo Discus et un Arcus).

6. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

A - Proposition de modification du §4.1.1

4.1.1 PLANEURS PROPRIÉTÉS DES PARTICULIERS

Les planeurs appartenant en propre aux membres des associations, non banalisés, dont l'activité est comptabilisée par la FFVP au sein des entités, peuvent être inscrits à l'ANEPVV sous la seule responsabilité des clubs.

Toute nouvelle inscription de matériel privé sera soumise au conseil d'administration de l'ANEPVV. Cette procédure nous permet d'alerter le Président du club si nous estimons que l'inscription génère un risque majeur pour l'association :

- La valeur unitaire d'une machine privée inscrite ne doit pas dépasser x% de la valeur inscrite par le club au titre de sa propre flotte,

Et

- La valeur globale de l'ensemble des machines privées inscrites ne doit pas dépasser la valeur inscrite par le club au titre de sa propre flotte.

Toute convention club/privé doit être portée à la connaissance de l'ANEPVV.

Les administrateurs sont à la disposition des dirigeants pour l'établissement de conventions avec les propriétaires privés. Les conventions doivent être portées à la connaissance de l'ANEPVV quinze jours avant la mise en place.

Les administrateurs devront être destinataires des copies des conventions dès leur arrivées à l'ANEPVV pour validation.

Nota : x% le taux sera fixé au prochain conseil

B - Proposition de modification du §4.2.1

4.1.2 PRÊT DE MATERIEL ENTRE ASSOCIATIONS

Réservé aux matériels inscrits à l'ANEPVV depuis plus de 12 mois, il permet la déclaration du prêt temporaire d'un matériel entre associations.

L'association bénéficiaire du prêt doit informer l'ANEPVV de son accord pour prendre en charge sur son compte accident les éventuels sinistres qui surviendraient durant la période de prêt.

Aucun complément de cotisation n'est dû pour ce transfert qui doit être déclaré avant la date de début du prêt. Une copie de la convention de prêt entre les associations sera jointe à chaque déclaration.

4.1.21 CAS PARTICULIER DU PRÊT DE REMORQUEURS POUR LES COMPÉTITIONS

Un compte « remorqueurs compétitions » spécifique a été créé dans les livres de l'ANEPVV. Il est alimenté par une contribution annuelle prélevée sur les cotisations mutualisées du Fonds de Réserve.

Réservé aux matériels inscrits à l'ANEPVV depuis plus de 12 mois, il permet la déclaration temporaire des avions remorqueurs utilisés spécialement pour les compétitions.

C'est l'association organisatrice du concours qui inscrit le matériel avant d'en prendre livraison pour la durée de la compétition, y compris le convoyage, la période d'entraînement et les dépannages.

Aucun complément de cotisation n'est dû pour ce cette inscription.

Dans le cas d'un sinistre survenant à l'un de ces appareils à l'occasion de la compétition la totalité des coûts de réparation ou réforme est prise en charge sans impact sur le compte accident des associations concernées.

7. POINT ARAPA / FGS

ARAPA

Pas de changement dans l'attente d'informations de la part de la FFVP.

L'arrêté préfectoral de dissolution de l'ARAPA est paru.

Les recours du personnel ont été déboutés.

La procédure de liquidation est en cours.

Pas de données comptables connues. Arrêté des comptes 2022 en attente.

Une requête en cours ne permet pas de clôture ce dossier.

Une décision devra être prise pour le devenir de notre hangar Nicolas dont l'AOT se termine en 2024.

FGS

Nous adressons les clubs chez FGS pour l'obtention des Form1.

Pour les clubs nous fournissons les pièces gratuitement sous condition de présenter les Form1.

8. DOCUMENT COMMUNICATION ET SENSIBILISATION ANEPVV

Le projet de trame de communication concernant la sensibilisation des clubs au fonctionnement de l'ANEPVV a été amendé par les administrateurs lors ce Conseil d'Administration.

La version définitive sera validée au Conseil d'Administration de décembre.

Le document sera porté sur le portail ANEPVV après validation.

Une présentation vidéo sera étudiée en début d'année 2024 pour être diffusée lors de l'Assemblée Générale 2024.

Tous les administrateurs sont concernés pour ce projet.

9. DOSSIERS DIVERS

ACTUALISATION DES DOCUMENTS PUBLIES SUR LE SITE ANEPVV :

Un travail d'actualisation, de présentation est lancé pour rénover toute la documentation ANEPVV de notre site.

Tous les administrateurs doivent faire des propositions concernant tous ces documents pour le conseil d'administration du 08 décembre 2023.

Une charte graphique doit être proposée.

Documents concerné :

- Contacts
- Documents officiels - Communiqués
- - CR AG
- - CR CA
- - Statuts et Textes – Statuts
- - RI Daniel Perciaux avec Patrick Porret
- - Bilan 2022
- - Budget prévisionnel 23
- - Compte de résultats 22
- - Manuel Assurances
- - Giles Hug avec Air Courtage.
- Prévoyance
- Procédures ANEPVV - Déclaration accident
- - Demandes d'aides
- - Remorqueurs en compétition
- - Commandes SOCATA
- - Gérard Coutelier traite le dispositif
- Stock pièces détachées - Finaliser votre commande
- - Mon compte
- - Votre panier
- - Gérard Chiocci regarde l'amélioration possible des 3 documents

10. CLUBS

AUCH :

Demande d'aide à hauteur de 10 000€. Dossier suivi par le Trésorier

Vote favorable de l'ensemble des administrateurs présents.

CHARTRES :

Demande la conservation de l'épave pour réparation future.

Nous demandons une convention de réparation pour conservation.

Vote favorable de l'ensemble des administrateurs présents.

MONTAIGU:

Demande d'aileron Astir sur ailes hangar Nicolas.

En attente de Form1 avant accord.

NANCY :

Demande de prise en compte Prévoyance après réparation camion treuil.

Vote favorable de l'ensemble des administrateurs présents.

OLORON :

Suite à accidents et réorganisation le club demande l'étalement des cotisations dans l'attente de la vente d'un appareil.

Vote favorable de l'ensemble des administrateurs présents.

GRAULHET :

Suite casse Marianne et remorqueur, l'association est en attente de Form 1 pour récupération du fuselage stocké à Vinon.

11. QUESTIONS ET POINTS DIVERS

AG 2024

Notre Assemblée Générale est liée à celle de la FFVP ; elle envisage de tenir son Assemblée Générale en avril 2024 (date non arrêtée).

Trois administrateurs sont en renouvellement et un administrateur sera élu pour le temps restant du mandat de Daniel Gaime.

Georges Chevalet prépare un rétro planning qui sera adressé aux administrateurs.

Horaires contractuels des collaboratrices :

Sont présentes au siège :

- Lundi - Angélique et Floriane
- Mardi - Floriane (Angélique télétravail)
- Mercredi - Floriane (Angélique télétravail le matin)
- Jeudi - Angélique et Floriane
- Vendredi - Angélique (Floriane en télétravail le matin).

DATE À RETENIR

Prochaine réunion du CONSEIL d'Administration en Présentiel

Vendredi 08 décembre 2023 à 09 h 30

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée vers 12 h 55

Rédacteur Daniel PERCIAUX